

Madame la Présidente du CSA-L,

Vous nous présentez un dossier dénommé « évolution des emplois en 2024 » que nous pourrions appeler comme chaque année « suppression des emplois en 2024 ».

Vous vous glorifiez d'un bilan national positif de 148 emplois masquant une réalité tout autre.

En effet, le transfert de 348 ETP est assorti des missions correspondantes (taxe d'urbanisme, taxes douanières...).

Au final, ce ne sont pas comme vous l'indiquez une évolution positive de 148 emplois mais bien une suppression de 200 emplois car dans la réalité de demain, ce sont bel et bien 148 agents qui devront accomplir les missions de 348.

D'ailleurs, les + 148 emplois redéployés se traduisent par 10 suppressions au niveau local.

Nous nous étonnons de ce chiffre qui est relativement important eu égard à la taille du département, son tissu socio-économique et industriel et au volume des suppressions d'emplois des années antérieures. Nous sommes en attente d'explications claires et concises concernant ce chiffre de 10 ainsi que du choix de vos désimplantations car les documents de travail ne sont pas très explicites.

Vous indiquez supprimer en priorité les postes vacants, évitant ainsi les incidences sur des agents déjà en poste. Certes, si la suppression d'un poste vacant n'a pas d'incidence au niveau RH pour les agents, elle signifie néanmoins le transfert définitif des missions dévolues au service vers un nombre toujours plus restreint d'agents générant chez ces derniers stress, incompréhension et mal-être au travail.

Sur le redéploiement interne à la DDFIP : vous supprimez un emploi au sein du SGC de Verneuil, au motif d'un ré équilibrage des charges emplois en faveur du SGC de Pont Audemer. Outre qu'aucun document de travail ne démontre qu'il y ait une insuffisance d'emplois au SGC de PontAudemer, il n'est pas non plus démontré que le SGC de Verneuil est trop doté.

Dans le même temps, vous avez pris soin auparavant d'un recrutement en CDD sur le site de Verneuil! La CGT dénonce la contractualisation au détriment d'emplois statutaires. Cette politique voulue par le gouvernement va à l'encontre du service public en général. Le recours à ce type de contrat laisse de plus ces personnels en situation de précarité tant par la durée de leur recrutement que par leur rémunération.

Dans ces conditions, et vous n'en serez pas étonné, nous voterons une fois encore contre ces suppressions.

Les élus CGT en CSA-L